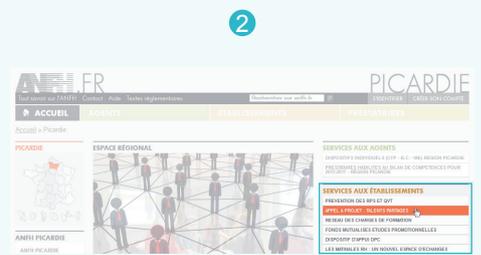


À VOTRE ÉCOUTE

Manuella CALADO
Tél. : 03 22 71 55 61
Mail : m.calado@anfh.fr

ANFH PICARDIE
ZAC Vallée des Vignes
15 Avenue d'Italie
Immeuble « Le Pomerol »
80090 AMIENS
Tél. : 03 22 71 31 31
Mail : picardie@anfh.fr

POUR ALLER PLUS LOIN



30 JUNI
Date limite de transmission du dossier

1^{ER} SEMESTRE
L'établissement complète son dossier de participation et le transmet à l'ANFH

ENTRE JUILLET ET MI-SEPTEMBRE
L'ANFH et l'établissement affinent le contenu du projet et travaillent notamment sur son déploiement territorial si celui-ci est envisagé

DÈS OCTOBRE DE L'ANNÉE N
ET LES ANNÉES SUIVANTES
Déploiement opérationnel du projet

FIN SEPTEMBRE

Sélection des établissements lauréats et des financements accordés à chaque projet

- JANVIER
- FÉVRIER
- MARS
- AVRIL
- MAI
- JUN
- JUILLET
- AOÛT
- SEPTEMBRE
- OCTOBRE
- NOVEMBRE
- DÉCEMBRE
- N+1

TALENTS PARTAGÉS : VALORISONS NOS COMPÉTENCES



TALENTS PARTAGÉS : POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA VALORISATION DE VOS COMPÉTENCES

Les établissements de la Fonction Publique Hospitalière disposent en leur sein d'une richesse en terme de **savoirs, de savoirs faire et d'expertise** qu'ils mettent à profit en organisant notamment **des actions de formation internes, des actions de Développement Professionnel Continu, des journées thématiques, des congrès, etc.**

La formation et le Développement Professionnel Continu sont, pour les établissements qui s'en emparent, **un moyen de valoriser les expertises et les pratiques professionnelles** des agents, d'assurer à l'échelle de l'établissement et parfois même du territoire l'essaimage des connaissances et des bonnes pratiques **au profit d'un projet d'établissement et/ou d'un projet de territoire.**

L'ANFH Picardie lance donc un appel à projet afin de soutenir les établissements dans ces initiatives et contribuer ainsi à la valorisation et aux partages des compétences à l'échelle de la région.

POURQUOI PARTICIPER ?

DÉVELOPPER VOTRE NOTORIÉTÉ

Mettre en valeur votre expertise interne sur un domaine d'activité et bénéficier d'une large communication (site internet, réseaux sociaux, newsletter, relation presse régionale...).

DÉVELOPPER VOS RELATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS

en travaillant avec nous sur les possibilités de déploiement de votre action sur le territoire régional.

OUVRIRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES À VOS AGENTS

en leur offrant la possibilité de devenir formateur référent sur une expertise et un territoire.

BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN FINANCIER

de l'ANFH sur cette action.

CE QUE NOUS FINANÇONS

2 TYPES D'ACTIONS...

- Des actions de formations réalisées par des agents internes à l'établissement au profit des agents du même établissement ou d'autres établissements.
- Des actions de DPC réalisées par un établissement ODPC et dont le concepteur de programme et le formateur sont des agents de l'établissement.

...AUX FORMATS VARIÉS

- Ces actions pourront prendre la forme « d'actions classiques » de formation ou de programmes de DPC. Elles pourront également se présenter sous un format journée/colloque/congrès régional thématique.

Pour permettre aux instances régionales d'examiner les projets dans de bonnes conditions, ces actions devront avoir passées le stade de « l'intention » et être suffisamment précises dans les objectifs et attendus. Ils devront avoir été soumis à l'avis des instances consultatives de l'établissement et avoir fait l'objet d'une validation par la direction.

COMMENT NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

Les instances régionales de l'ANFH analyseront vos dossiers au regard des critères suivants :

- Le caractère innovant du projet.
- La capacité de déploiement et de transférabilité sur un territoire infra régional ou régional.

LES PROJETS SÉLECTIONNÉS BÉNÉFICIERONT :

D'AIDE À LA FORMALISATION DU PROJET :

L'ANFH Picardie réfléchit avec vous sur le déploiement de votre projet, les échéances, la valorisation de coûts...

D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU PROJET :

Une fois le déploiement sur le territoire bien défini et les échéances fixées, l'ANFH gère la communication de votre action auprès des établissements ciblés, le suivi administratif (inscriptions, remboursement des frais de déplacement des agents...) et la logistique (réservation de salle...).

DE LA PROMOTION DE L'ACTION :

Relaie de votre projet sur les différents supports de communication de l'ANFH (site internet, rapport d'activité, newsletter, presse régionale...) et les réseaux sociaux (page facebook de l'ANFH et compte twitter).

D'UN COFINANCEMENT DU PROJET :

Les crédits mobilisés par l'ANFH seront ceux du Fonds Mutualisé Régional 4% , du fonds mutualisé National DPCM ou de subventions. Les cofinancements seront assurés par la mobilisation des crédits du plan de formation ou du plan de DPCM de l'établissement.

Ce financement se fera dans la limite des crédits disponibles :

- 50 % pour un projet spécifique à un établissement.
- 60 % pour un projet commun à deux établissements.
- 70 % pour un projet commun à trois établissements.
- 100 % pour un projet commun à quatre établissements ou plus.